



Réunions du CEN
Le vendredi 26 mai 2023
Réunion hybride

PROCÈS-VERBAL

En personne : C. Lonmo, S. Crawford, A. Okladov, S. Harquail, J. Brulotte, J. King et C. Awada (président)

Par Zoom : A. Picotte, N. Shaikh, G. Kopytko, J. Brulotte, A. Trau, M. Glenwright, P. Makrodimitris, A. Butler, J. Lafontaine et K. Mansfield,

Absence : P. Ives, S. Rehman et M. Collins

Membres du personnel : E. Woods, J. George, S. Brosseau, J. Ouellette et Y. Radwan,

Membres du personnel par Zoom : Katia Theriault

Invités : C. Hoffley et F. Raposo

Observateurs (trices) : N. Prier

1. Ouverture et mot de bienvenue

Le président déclare la réunion du CEN officiellement ouverte à 9 h 01 et, à la suite d'un appel, confirme que le quorum est atteint.

**À ce stade de la réunion, la déclaration de principes de l'ACEP sur le harcèlement est lue à voix haute. J. Ouellette est désigné comme personne-ressource anti-harcèlement pour la réunion, et toute préoccupation doit lui être transmise par courriel.*

a. Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu que le CEN adopte l'ordre du jour de la réunion du 26 mai 2023.

Proposée par : S. Harquail

Appuyée par : S. Crawford

Pour (12)

Contre (0)

Abstention (1)

Résolution adoptée à l'unanimité

b. Approbation du procès-verbal

Il est résolu que le CEN approuve le procès-verbal de la portion publique de la réunion du 28 avril 2023.

Proposée par : C. Lonmo

Appuyée par : G. Kopytko

Pour : (11)

Contre : 1

Abstention (1) :

Discussion : Après vérification, il est confirmé que le procès-verbal rend compte fidèlement des raisons pour lesquelles la réunion d'avril du CEN a été ajournée.

2. Présentation (C. Hoffley)

Cette discussion a lieu à huis clos.

3. Rapports

a. Rapport du président

L'ACEP a conclu une entente de principe pour les groupes EC et TR. Le président prend un moment pour souligner les grands efforts déployés par toutes les personnes qui ont participé aux négociations. Les ententes de principe seront soumises à la ratification sous peu. Trois séances d'information auront lieu avant le vote, entre le 5 et le 16 juin.

Le président a rencontré Mona Fortier et a discuté de la situation du groupe TR, en particulier de l'environnement de travail des interprètes, ainsi que des perspectives de coopération et de consultation pour répondre aux préoccupations des membres. Une réunion de suivi sera organisée prochainement.

Le nouveau bureau de l'Association sera officiellement ouvert à partir du lundi 29 mai 2023. Les deux salles de réunion porteront le nom des fondateurs de l'ACEP.

b. Rapport du directeur général

André Poliquin est entré en fonction à titre de directeur des Services de représentation et de l'Éducation au début du mois de mai. Depuis, la gestion de la charge de travail s'est considérablement améliorée.

Le poste d'agente ou d'agent d'éducation a été pourvu pour une durée d'une année, en vue de remplacer D. Osorio, qui est en congé de maternité. La personne retenue commencera en juin.

Le directeur général a assisté à une réunion du CCSP avec le syndicat interne de l'ACEP, le SEA-CSN, le 25 mai. Les relations avec le syndicat sont très bonnes et la collaboration est constructive. Un certain nombre de politiques ou de procédures de l'ACEP, comme la politique de prévention du harcèlement et de la violence au travail, sont inadéquates, obsolètes ou doivent être renouvelées. Des réunions seront organisées au cours du mois prochain pour élaborer un plan d'action en vue de tout mettre à jour.

Le directeur général a également participé à l'assemblée générale extraordinaire des membres.

c. Directrice de la Négociation et de la Recherche

Pour ce qui est des ententes de principe des groupes EC et TR, les parties ont convenu au cours des négociations de créer des comités mixtes pour un certain nombre de dossiers. Si les ententes de principe sont ratifiées, il y aura six comités mixtes auxquels le personnel de l'ACEP et le CEN devront participer.

Trois séances d'information sur les ententes de principe seront organisées à l'intention des membres.

- Le mardi 30 mai pour le groupe EC.
- Le jeudi 1^{er} juin pour le groupe TR.

- Le vendredi 2 juin pour les interprètes exclusivement, en vue de discuter de la santé et de la sécurité au travail et des difficultés qui se sont présentées au cours des négociations.

Bien que les efforts aient surtout porté sur les négociations, le dossier des interprètes est toujours aussi important. L'objectif est de définir les prochaines étapes, en mettant l'accent sur des actions concrètes, par opposition aux approches plus passives du passé, qui consistaient entre autres à se contenter uniquement sur les déclarations de soutien.

Sur le plan de la recherche, les résultats du sondage auprès des membres de la GRC ont été analysés et une première version du rapport a été préparée. Le rapport est en cours de révision et, une fois terminé, il sera communiqué au CEN.

Beaucoup d'efforts ont été consacrés à la question de l'équité salariale.

- Le groupe du BDPB procède actuellement à la nomination officielle des membres de son comité.
- Le groupe non syndiqué avait récemment nommé une personne du service des Ressources humaines, qui a depuis été remplacée, car tous les membres de ce groupe doivent être non syndiqués.
- La GRC a décidé d'aller de l'avant avec un seul plan. Une réunion avec les autres syndicats de la fonction publique fédérale est prévue pour échanger des idées. Les syndicats sont en attente d'une décision de la Commission pour déterminer si un (1) ou trois (3) plans d'équité salariale doivent être établis.

Discussion : Le vice-président TR affirme que les membres interprètes se sentent mis à l'écart depuis la conclusion de l'entente de principe. La directrice de la Négociation et de la Recherche explique que le retard dans la finalisation des signatures est uniquement dû aux difficultés techniques causées par le processus de signature cryptée en ligne du gouvernement. Les ententes de principe seront transmises et les membres seront consultés lors des séances d'information, dès que les difficultés seront résolues et que toutes les signatures seront apposées au bon endroit.

Le président mentionne également que la situation des interprètes est toujours une priorité parmi les grands dossiers qui retiennent l'attention de l'Association et que l'ACEP continue de soutenir les membres interprètes et de plaider en faveur de leur droit à un milieu de travail sécuritaire.

d. Rapport de la conseillère principale du président

La conseillère principale du président a participé à une activité du Congrès du travail du Canada (CTC). Un rapport succinct est en cours de préparation. Les débats sur les résolutions, qui ont été particulièrement intéressants, ont porté sur le changement climatique et les soins de santé. La conseillère principale a eu l'occasion de rencontrer d'autres membres et a discuté de l'organisation d'une séance de compte rendu. Une réunion a également eu lieu avec N. Marcus Thompson, en vue de réfléchir à d'autres possibilités de collaboration entre l'ACEP et le Recours collectif noir.

e. Directrice des Communications et des Affaires publiques

Plusieurs événements sont prévus en juin. En plus des quatre séances d'information sur la négociation collective, un débat et une discussion auront lieu sur le Fonds de défense et une consultation sera menée auprès des membres concernant le retour sur les lieux de travail, en rapport avec les deux résolutions présentées par les membres qui ont été adoptées en 2022.

À l'issue d'une procédure d'appel d'offres rigoureuse, les sociétés de relations publiques National et Pendulum ont été recrutées pour commencer à travailler sur les campagnes des deux résolutions.

L'ACEP a présenté un mémoire sur le racisme anti-Noir·e·s au sein de la Commission canadienne des droits de la personne au Comité sénatorial permanent des droits de la personne dans le cadre de l'étude du Comité sur ce sujet.

Pour l'élection de 2023, un appel de candidatures doit être publié d'ici le 1^{er} juin 2023.

Dans un souci d'efficacité et pour alléger la lourde charge de travail, des systèmes automatisés sont à l'étude pour faciliter la gestion des demandes de traduction.

Une rencontre avec le Réseau des employés fédéraux musulmans (REFM) a eu lieu le 2 mai. D'autres rencontres sont prévues avec les groupes en quête d'équité.

Discussion : Il est proposé que des renseignements sur comment les membres peuvent assister aux rencontres du CEN, en tant qu'observateur et que ces infos soient publiées sur la page web du CEN. En outre, des préoccupations concernant l'accessibilité sont soulevées au sujet des personnes qui s'inscrivent en ligne aux événements de l'ACEP, qui ne bénéficieraient pas du même niveau d'accessibilité que celles qui y assistent en personne. Il est proposé que les recommandations de la conseillère scientifique en chef sur le syndrome post-COVID et l'accessibilité soient examinées et intégrées dans les renseignements fournis aux membres.

f. Directrice des Finances

En vue des prochains votes de ratification, plus de 3 000 membres ont procédé à leur inscription. Le déménagement du bureau est en voie d'achèvement. Par conséquent, la commis des services aux membres et la coordinatrice de l'approvisionnement et des locaux, qui relèvent toutes les deux de la directrice des Finances, ont été particulièrement occupées. Le poste de commis aux comptes créditeurs a été pourvu à l'interne.

Les états financiers vérifiés et la lettre de la direction ont été transmis aux membres du CEN. K. Holmes, vérificateur et représentant de McKay Duff, fera un exposé au CEN (point 6.c). Au 30 avril 2023, l'Association enregistre un excédent. À la suite des deux résolutions présentées par les membres, l'équipe travaillera également sur un processus d'appel d'offres plus rigoureux.

Discussion : Le CEN est invité à diriger les membres qui ont des problèmes d'inscription vers l'adresse membership@acep-cape.ca pour que leur demande soit traitée de manière appropriée. L'équipe des Finances travaille aussi à la mise en œuvre de dispositifs d'automatisation dans le processus d'inscription des membres.

g. Rapport de l'avocate générale et directrice des Politiques

Un mémoire a été présenté au Comité sénatorial des droits de la personne, dans le cadre de son étude sur la Commission canadienne des droits de la personne et sur la conclusion du Conseil du Trésor selon laquelle la Commission n'a pas respecté la clause de non-discrimination de la convention collective de l'ACEP. Plusieurs réunions ont été organisées avec les associations membres de la Commission, ainsi qu'avec l'Association des juristes de justice et l'Alliance de la fonction publique du Canada. Les syndicats ont déposé des mémoires individuels ainsi qu'une plainte commune, dans laquelle ils abordent collectivement les questions et les préoccupations soulevées par les membres, et dénoncent les manquements de la Commission dans ce processus, notamment les retards répétés. Le mémoire traite également des événements qui ont conduit à la

plainte initiale et des recommandations pour l'avenir, comme un modèle d'accès direct. D. Epale et l'avocate générale de l'ACEP ont exprimé leur soutien et leur reconnaissance à B. Betchi, membre de l'ACEP, qui a fait preuve de courage et s'est bien exprimée en faisant part de son expérience devant le Sénat. Le Comité sénatorial a accepté de préparer un rapport, qui devrait être remis à l'été 2023.

En ce qui concerne les négociations, le groupe de la BdP est toujours à la table. Dans le cadre des travaux du Sous-comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, un plan d'action est en cours d'élaboration pour faire appel à une ou un spécialiste des mesures d'adaptation/consultante ou consultant en EDI, disposant de l'expertise adéquate. Conformément à ses obligations à titre d'employeur et selon la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, l'ACEP doit offrir un accès à tous les environnements virtuels et procédera à un examen de toutes les procédures pour s'assurer que les exigences sont respectées.

Enfin, pour ce qui est de la mise à jour sur le statut des plaintes présentées en vertu du règlement 5, trois (3) plaintes ont été retirées et une (1) plainte est en suspens. Une (1) nouvelle plainte a été jugée recevable au mois de mai.

Discussion : Une personne membre du CEN souligne que la Politique sur les dons de l'ACEP est l'une de celles qui doivent être revues le plus rapidement possible.

4. Présentations

a. F. Raposo – Système de gestion des cas (SGC)

Le coordonnateur en GI et TI de l'ACEP, F. Raposo, a été chargé de créer un système de gestion des cas (SGC). Le SGC devait permettre d'effectuer le suivi des données relatives aux cas, dans un espace unique, qui puisse être intégré aux programmes utilisés par l'Association. Dans le cadre de la présentation, une démonstration des différentes fenêtres, des filtres et d'autres fonctionnalités a été effectuée. Le SGC permettra de rendre plus efficaces toutes les tâches liées aux données relatives aux cas en supprimant une grande partie du travail qui était nécessaire auparavant. Des 10 000 cas qui devaient être numérisés, moins de la moitié doivent encore l'être.

Discussion : Les membres du CEN posent plusieurs questions sur les capacités particulières du SGC. Il est précisé que le système peut être adapté. En outre, des fenêtres et/ou des filtres peuvent être modifiés ou ajoutés et il est possible que le SGC fonctionne de façon dynamique et envoie différentes notifications aux utilisatrices et utilisateurs. Une fois que le SGC sera mis en œuvre, la TI et le personnel administratif seront en mesure de déterminer et élaborer des procédures pour le reste de l'Association.

5. Mises à jour des comités

a. Comité des finances

Compte tenu des réactions des membres et de la situation budgétaire actuelle, le Comité des finances soumettra une proposition selon laquelle l'augmentation des cotisations n'est plus nécessaire et que la résolution correspondante soit annulée. Les résolutions à ce sujet seront discutées au point 6.1. Le Comité a également discuté du Recours collectif noir et de l'importance de soutenir la cause autant que possible.

b. Sous-comité des statuts et règlements

Le Sous-comité travaille sur deux dossiers. Le premier concerne la révision de la procédure du règlement 5 en vue de disposer d'une procédure solide et d'une norme objective en matière de harcèlement, d'améliorer la transparence et d'élaborer une procédure de règlement formel des différends. Le deuxième concerne l'élaboration d'un plan d'action en vue d'un examen complet des statuts, dans l'éventualité où le prochain CEN déciderait de poursuivre cet exercice. P. Engelmann, avocat externe, qui connaît bien les statuts de l'ACEP, a accepté d'assister à la prochaine réunion du Sous-comité et de formuler des recommandations sur l'échéancier provisoire et les prochaines étapes de la préparation de la note de synthèse. La prochaine réunion du Sous-comité aura lieu le 13 juin 2023.

Discussion : Un membre du CEN demande à obtenir des précisions sur la confidentialité des plaintes déposées en vertu du règlement 5, notamment quand et à quel titre les plaintes déposées en vertu du règlement 5 sont communiquées au CEN et/ou rendues publiques. Ces questions devront être étudiées. L'avocate générale confirme que, selon la procédure en vigueur, les plaintes déposées en vertu du règlement 5 sont confidentielles, à l'exception de la nature de la plainte, du statut de la plainte et du rapport du sous-comité de règlement du conflit concernant le dossier. Le CEN peut être mis à contribution lorsqu'une plainte est jugée irrecevable, ainsi que dans le cadre des appels ou des examens. Selon la procédure en vigueur, si une plainte est jugée recevable, la partie défenderesse en est informée et reçoit une copie de la plainte. Si une plainte est jugée irrecevable, la partie défenderesse n'est pas informée, sauf si un appel est autorisé.

Les membres du CEN proposent également d'inclure une disposition pour gérer les situations évidentes où des plaintes frivoles ou vexatoires sont déposées. Il est important de trouver un juste équilibre permettant d'assurer la transparence et d'empêcher les abus de procédure.

c. Sous-comité des ressources humaines

Le Sous-comité s'est réuni le 16 mai. Après en avoir discuté, le Sous-comité soumet au CEN l'approbation de la version révisée de l'organigramme, conformément à l'article 6.7 des statuts. Le poste de cheffe ou de chef de bureau, qui avait fait l'objet de discussions auparavant, ne sera pas créé. Le poste de conseillère ou de conseiller, déjà approuvé, pour exécuter des tâches à l'appui de la conseillère principale, restera vacant jusqu'à ce que la conseillère indique qu'il est nécessaire de pourvoir le poste pour l'aider.

Il est résolu que le CEN approuve l'organigramme, sans modification.

Proposée par : S. Crawford

Appuyée par : A. Okladov

Discussion : Il est précisé que les adjointes administratives et l'adjoint administratif sont répartis entre le bureau du président et les ART. Le service des relations du travail compte deux adjointes administratives, tandis que les deux autres sont responsables des différents (sous-)comités. Un troisième poste d'adjointe administrative ou d'adjoint administratif au sein du bureau du président, approuvé en 2022, permettra d'offrir de l'aide à l'adjointe exécutive et aux autres membres de la direction pour ce qui est de toutes les tâches qui leur incombent.

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : (2)

Résolution adoptée

MESURE DE SUIVI : J. Ouellette et K. Theriault vérifieront ce qui a été fait dans le passé en ce qui concerne la transmission de l'information, notamment l'organigramme.

d. Sous-comité de perturbation et transformation numériques

Le fait qu'il n'y ait aucune représentation des TR est l'une des tâches les plus urgentes dont a dû s'occuper le Sous-comité. S. Crawford quittera la présidence du Sous-comité lorsqu'une remplaçante ou un remplaçant aura été trouvé, mais il continuera à siéger au Sous-comité. Il est souligné que l'apport du personnel affecté au Sous-comité est extrêmement positif et que les travaux du Sous-comité progressent de manière satisfaisante.

G. Kopytko s'est proposée comme co-présidente du Sous-comité. Le CEN approuve la nomination à l'unanimité.

e. Sous-comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion

Le sous-comité EDI propose que l'ACEP embauche pour une période allant jusqu'à huit (8) semaines un de ses membres EC, qui prendrait un congé sans solde financé par l'ACEP, pour mener une campagne à l'appui du Recours collectif noir.

Au départ, le Recours collectif noir devait être autorisé en mai 2022. Toutes sortes de retards de procédure et d'objections préliminaires ont fait que l'autorisation a été reportée au mois d'octobre 2023. L'objectif est de soutenir la cause et les membres de l'ACEP, quel que soit l'état d'avancement de l'autorisation. En outre, le Recours collectif noir et les syndicats de la fonction publique fédérale qui le soutiennent estiment qu'il est probable qu'un règlement soit obtenu avant l'autorisation, et que l'obtention d'un règlement devrait être privilégiée, car les victimes pourraient subir de nouveau un traumatisme, la charge financière est énorme et la pression exercée est très forte. À l'heure actuelle, le gouvernement a pris *certaines* mesures, notamment la création d'un fonds pour la santé mentale visant à permettre aux fonctionnaires d'accéder à des services susceptibles de les aider à composer avec la discrimination subie au travail.

Il a été suggéré à l'origine que la personne choisie soit une personne noire, mais cela n'empêche pas la sensibilisation et la collaboration avec des groupes alliés. Une personne du CEN présente la proposition suivante :

Il est résolu que le CEN procède à l'embauche temporaire d'une ou d'un membre de l'ACEP, pour une période maximale de huit semaines, en vue de travailler avec l'ACEP pour soutenir le Recours collectif noir.

Proposée par : S. Harquail

Appuyée par : S. Crawford

Discussion : Une personne du CEN affirme qu'un rapport plus détaillé est nécessaire pour s'assurer que l'ACEP offre un soutien qui soit, au minimum, proportionnel à la contribution des autres syndicats. D'autres membres mentionnent que les causes des groupes marginalisés exigent un soutien qui peut être différent et dépasser en quantité le niveau de soutien dont d'autres groupes pourraient avoir besoin. Quelques membres du CEN souhaitent disposer de plus de temps et de renseignements supplémentaires avant de procéder à l'examen de la proposition, tandis que d'autres estiment qu'il n'est pas nécessaire d'apporter d'autres précisions.

Une personne membre du CEN soumet la question au vote.

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : (3)

Résolution adoptée à l'unanimité

MESURE DE SUIVI : **E. Woods** préparera un rapport, conformément à la procédure standard relative aux demandes de financement.

f. Sous-comité sur les votes

Le Sous-comité sur les votes ne s'est pas réuni en mai. La présidente attend la tenue des réunions du Conseil des présidentes et des présidentes et du Conseil des dirigeantes et des dirigeants des sections locales pour obtenir des commentaires sur la manière d'améliorer l'engagement des membres et le taux de participation aux élections. Il est souligné que les membres utilisent toujours leur courriel professionnel pour s'inscrire. Il est proposé que l'ACEP publie une communication pour rappeler aux membres d'utiliser leur adresse de courriel personnelle.

g. Sous-comité de défense des avantages et des emplois

Le Sous-comité de défense des avantages et des emplois ne s'est pas réuni en mai.

6. Points de décision

a. Comité des finances

La directrice des Finances fournit plus de contexte concernant ce point de décision. Au moment de sa préparation en décembre 2022, la version révisée du budget de 2023-2024 a été établie en fonction des estimations et des tendances prévues pour l'année à venir. Compte tenu de la situation budgétaire actuelle de l'Association à mi-parcours de l'année 2023 et de l'évolution des hausses d'intérêts au cours des six derniers mois, la directrice des Finances maintient qu'une augmentation des cotisations n'est plus nécessaire. Après ajustement pour tenir compte des données actuelles, les salaires des cadres sont surestimés d'environ 900 000 \$, ce qui porte le montant réel de ce poste à environ 1,8 million de dollars. Ce chiffre est conforme au budget calculé au prorata pour 2022-2023 et 2023-2024. Enfin, la directrice mentionne que ces écarts sont en partie dus à la méthodologie utilisée par l'Association. À compter de juin, le Comité des finances disposera d'une meilleure méthodologie pour l'élaboration du budget, comparativement à celle utilisée auparavant par l'ACEP.

À la suite de la récente consultation des membres et compte tenu de la situation financière actuelle de l'Association, le Comité des finances propose ce qui suit :

Il est résolu que, compte tenu de l'avis donné au nom du Comité des finances, le CEN annule la résolution de février 2023 concernant le budget :

« Il est proposé que le CEN approuve le budget tel qu'il a été présenté en janvier, avec le rétablissement des montants initiaux prévus pour les dépenses, une augmentation des revenus correspondant à l'augmentation des cotisations visant à équilibrer le budget, ainsi qu'un facteur de progression annuel des cotisations lié à l'indice des prix à la consommation (IPC). »

Proposée par : S. Harquail

Appuyée par : A. Nemeč

Discussion : Une personne membre du CEN s'est dit satisfaite de l'orientation prise. Il est convenu que le processus budgétaire doit absolument être revu. Si le CEN vote l'annulation et l'approbation des résolutions respectives, il n'y aura pas de vote pour la version révisée du budget de 2023. Un vote sur le budget de 2024 aura quand même lieu lors de l'assemblée générale annuelle de 2023.

Pour (10) :

Contre (0) :

Abstentions (3)

Résolution adoptée à l'unanimité

b. Version révisée du budget

À la suite de la récente consultation des membres, et compte tenu de la situation financière actuelle de l'Association, le Comité des finances recommande que le budget 2023 approuvé en 2022 par les membres soit utilisé pour l'exercice en cours et que le Comité des finances prépare un budget

pour 2024, qui sera soumis aux membres à l'automne aux fins d'adoption, avec une méthodologie révisée selon les recommandations de la directrice des Finances.

Proposée par : G. Kopytko

Appuyée par : C. Lonmo

Pour : (11)

Contre : 1

Abstentions : (3)

Résolution adoptée

c. K. Holmes – Approbation des états financiers vérifiés pour la période de huit mois se terminant le 31 décembre 2022.

Kenneth Arthur Wayne Holmes se présente au CEN et donne un aperçu de son expérience professionnelle. Entre autres, il est titulaire d'une maîtrise en renseignement militaire et possède une vaste expérience dans le domaine des technologies de l'information et de la fonction publique, ainsi que son poste au sein du Comité de vérification, où il travaille avec l'ACEP depuis 2020. En raison du récent changement à l'exercice financier, les états financiers vérifiés approuvés et analysés portent sur la période de huit mois se terminant le 31 décembre 2022. À titre de représentant de McKay Duff, K. Holmes affirme que l'ACEP utilise de manière appropriée l'ensemble des contrôles et des politiques. Aucun problème n'a été relevé. L'audit couvre une période de huit mois prenant fin le 31 décembre 2022. Il y aura des différences mineures par rapport à l'actif net de 2024, étant donné que la période couverte sera de 12 mois au lieu de huit mois de l'exercice financier partiel visé par l'audit. Le CEN reçoit l'assurance que les renseignements sont fiables. K. Holmes prend un moment pour reconnaître les excellentes compétences de la directrice des Finances de l'ACEP, avant de recommander au CEN d'accepter les états financiers vérifiés.

Il est résolu que *le CEN accepte la version provisoire des états financiers vérifiés pour la période de huit mois se terminant le 31 décembre 2022, ainsi que la lettre de direction, préparés par McKay Duff et examinés par le Comité de vérification, et qu'il les soumette aux membres à des fins de ratification.*

Proposée par : S. Crawford

Appuyée par : S. Harquail

Discussion : Il est convenu que le CEN signe la lettre de direction, en plus d'approuver les états financiers vérifiés.

Pour (13) :

Contre (0) :

Abstention (1)

Résolution adoptée à l'unanimité

d. M. Glenwright – nomination d'un délégué (section locale 514-ASFC)

Un ancien membre de la section locale 514 a reçu une lettre de bienvenue en juin 2022. Il a depuis été transféré dans un autre organisme où il n'y a pas de section locale et s'adresse au CEN, par l'intermédiaire de M. Glenwright, pour qu'il soit officiellement désigné en tant que délégué syndical.

Proposée par : M. Glenwright

Appuyée par : C. Lonmo

Pour (11) :

Contre (0) :

Abstentions (2)

Résolution adoptée à l'unanimité

e. J. George – Contrat de travail standard – présidence de l'ACEP (mandat 2024-2026)

Le contrat de travail standard de la présidence pour le mandat de 2024-2026 a été révisé pour inclure les commentaires reçus lors de la réunion précédente et est soumis à l'approbation du CEN. Le contrat prévoit une disposition portant sur la réinstallation qui renvoie à la directive du CNM. Le libellé est aussi modifié, au besoin, pour faire mention des deux vice-présidences. Le contrat doit être publié en même temps que l'appel de candidatures pour le mandat de 2024-2026, au plus tard le 1er juin 2023. 2024-2026.

Il est résolu que le contrat de la présidence soit approuvé, tel que modifié, et qu'il soit envoyé aux membres en même temps que l'appel de candidatures.

Proposée par : C. Lonmo

Appuyée par : J. Lafontaine

Discussion :

Des membres du CEN estiment que le fait de n'inclure qu'une disposition relative à la réinstallation ne respecte pas le principe de l'égalité des chances pour l'ensemble des membres et est discriminatoire dans la mesure où cela décourage toute personne dont la famille réside en dehors de la RCN de poser sa candidature. L'ACEP est un syndicat national et il devrait y avoir une certaine flexibilité en ce qui concerne les déplacements par rapport à la réinstallation.

D'autres membres ont fait valoir que le contrat n'était pas discriminatoire, car les exigences opérationnelles imposent que la personne qui assure la présidence vive dans la région de la capitale nationale. La candidature est ouverte à l'ensemble des membres, et la personne retenue décidera si elle est disposée ou non à déménager. La personne qui assure la présidence peut travailler à distance dans certains cas, mais la plupart du temps, elle doit être physiquement dans la RCN. Prétendre le contraire ne rendrait pas service à l'Association. Il est aussi mentionné que toute résolution présentée à ce sujet devrait être jugée irrecevable, car le CEN s'est déjà prononcé à ce sujet lors d'une réunion précédente. Il est confirmé par la suite que le CEN a déjà voté sur les changements proposés et qu'il vote maintenant sur l'approbation du contrat dans son ensemble, avant sa publication. Pour apporter un changement à la disposition sur la réinstallation, il faut annuler la résolution précédente pour que la discussion puisse être réouverte.

On rappelle aux membres leur devoir de soutenir la volonté du CEN et on les encourage à trouver un terrain d'entente, afin de faire front commun sur cette question.

Vote par appel nominal :

Pour (7) : A. Nemec, G. Kopytko, P. Makrodimitris, J. Lafontaine A. Trau, S. Rehman, C. Lonmo,

Contre (8) : M. Glenwright, N. Shaikh, K. Mansfield, P. Ives, J. King, S. Harquail, S. Crawford, A. Okladov

Abstention : C. Awada

Résolution rejetée

Compte tenu du rejet de la résolution, du délai de publication et de l'emploi du temps chargé de plusieurs membres, il est proposé que l'équipe de direction, en collaboration avec le CEN, travaille pendant le week-end à l'élaboration d'un plan d'action, à présenter au plus tard lundi matin, afin de prendre une décision définitive.

Il est résolu que la présente réunion soit ajournée et que le CEN donne suite à la proposition ci-dessus, telle que présentée par le directeur général, afin de prendre une décision définitive sur le contrat de travail standard de la présidence pour le mandat de 2024-2026.

Proposée par : C. Lonmo

Appuyée par : S. Crawford

Pour (14) :

Contre (0) :

Abstention (1)

Résolution adoptée à l'unanimité

7. Points de discussion

Les points de discussion suivants sont reportés à la réunion du CEN de juin 2023.

- ~~a. J. George – mise à jour sur les griefs relatifs à la politique obligatoire de vaccination~~
- ~~b. J. George – convention collective ACEP-SAE (CSN)~~
- ~~c. K. Theriault – résolutions présentées par des membres~~

8. Levée de la séance

La séance est levée à 17 h 03.

***Le présent procès-verbal rend fidèlement compte de la réunion du Conseil exécutif national qui s'est tenue le 26 mai 2023. ***

APPROUVÉ PAR : _____